

FRAPNA

Contact : Marc Papillon
Tél. : 06.82.57.21.27
Courriel : marc.papillon@frapna.org

Direction Départementale des Territoires
de la Drôme
SATR
4, place Laennec
BP 1013

26014 VALENCE CEDEX

Demande d'autorisation d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes sur la commune de Châteauneuf de Galaure

Observations de la FRAPNA Drôme

Rappel de l'objet de la demande:

Remblaiement sur une surface de 49 808 m², par l'apport de 208 000 t. pendant 10 ans, de déblais du chantier (notamment ceux liés au creusement des futurs casiers de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SYTRAD à Saint-Sorlin-en-Valloire) dans le but de faciliter l'exploitation des parcelles agricoles de M. CHANCRIN, situées sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure au lieu-dit « Le Ménétrier ».

Conformité avec le Plan de Gestion des Déchets du BTP en Drôme-Ardèche :

Les principaux objectifs de la planification des déchets de chantiers du BTP en Drôme Ardèche sont les suivants :

- « Réduire la mise en décharge et favoriser la valorisation et le recyclage des déchets. Il est bien entendu que le recyclage ne peut se pratiquer que dans le respect des exigences technologiques environnementales et de santé publique. La planification devra prévoir l'utilisation des réseaux existants de recyclage et de valorisation des déchets et la mise en place d'installations nouvelles.
- Permettre l'utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers du BTP, dans le cadre des exigences habituelles de sécurité environnementale, de sécurité technologique pour les ouvrages et la santé publique, et dans le respect des normes de production françaises et européennes. L'emploi de matériaux recyclés offre trois avantages majeurs ».

Le projet d'extension de l'ISDND du SYTRAD des « Grises » prévoit un stockage supplémentaire de 60 000 t. de déchets. Les 208 000 t. de remblais ne proviendront donc que d'un tiers, au mieux, de l'installation du SYTRAD.

Cette installation n'est qu'une nouvelle décharge qui n'a intégré aucune étude de recyclage des matériaux. Ce projet n'est donc pas conforme avec le plan de Gestion des Déchets du BTP en Drôme-Ardèche.

Caractéristiques du terrain:

- « Terrains peu perméables (galets entourés d'une matrice argileuse) et donc peu sensibles aux infiltrations de toutes sortes... La sensibilité géologique est donc faible ».
- « La formation aquifère du secteur étudié est contenue dans la Molasse Miocène. Au droit du site, la molasse est recouverte par des argiles caillouteuses de Bonneveaux-Chambaran. Son épaisseur est variable et dépend principalement de la profondeur du toit de la Molasse. Compte-tenu du contexte

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna.org/drome/>
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

géologique de cette formation de recouvrement, la présence d'une nappe superficielle reste peu probable ». Mais aucune étude ne corrobore cette affirmation

- « La vulnérabilité va dépendre principalement de l'épaisseur de la formation de recouvrement (pouvant être localement aléatoire) et de sa perméabilité (principalement dépendante du pourcentage de matrice argileuse)... La sensibilité est donc moyenne ».

En conclusion, pour la FRAPNA Drôme, la sensibilité hydraulique est forte, le site étant traversé par un cours d'eau non pérenne.

Urbanisme :

Les terrains concernés par ce projet sont situés en zone A dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châteauneuf-de-Galaure approuvé le 06 décembre 2007.

Dans cette « zone réservée aux activités agricoles » sont autorisées les constructions et installations y compris classées, nécessaires à l'exploitation agricole.

Or cette opération de remblaiement est de nature commerciale menée par une entreprise de travaux publics.

M Chancrin peut-il être considéré comme agriculteur au regard des critères définis par la CDCEA de la Drôme, alors qu'il est salarié de l'entreprise Cheval ?

Contrairement à ce qui est affirmé dans le document soumis à consultation : « Le document d'urbanisme n'est pas défavorable à la création d'une installation de stockage de déchets inertes », nous considérons que ce projet n'est pas lié et nécessaire à une exploitation agricole et ne peut donc pas être autorisé en application du PLU.

L'opération de remblaiement :

Elle consiste à réaliser deux remblais de part et d'autre du talweg.

Mais de ce fait l'exploitation agricole sera perturbée et handicapée. D'une surface légèrement en pente au départ, à la fin de l'installation les deux parcelles seront plus difficilement exploitables, notamment sur les pentes du remblai. L'objectif d'amélioration de l'exploitation agricole n'est donc qu'un prétexte car il ne pourra pas être atteint. De plus la surface cultivable sera réduite.

La circulation des engins sur le site n'est pas décrite car il faudra bien traverser le talweg.

Les zonages environnementaux :

La FRAPNA Drôme souligne une lacune dans le document présenté au sujet des zonages environnementaux : la ZNIEFF de type 1 N° régional : 26040002 « Lisière orientale de la Forêt de Mantaille » qui recouvre l'extrémité Sud de la commune de Moras en Valloire et l'extrémité Nord de la commune d'Hauterives n'est pas mentionnée dans la liste des zonages d'inventaires du patrimoine naturel environnementaux (p 30).

Le trafic routier :

Les comptages de l'année 2011 : RD 53 2040 tous véhicules confondus.

Cette installation va générer 10 à 12 rotations par jour de 10 à 12 camions. L'augmentation du trafic sera d'environ 100 camions par jour soit 5% et non 0,7% comme mentionné dans l'étude d'impact. De plus un tronçon sinueux de la RD53 du lieu de dépôt au Bancel sera emprunté par l'aller et le retour des camions, accroissant ainsi les risques d'accident.

La FRAPNA Drôme souligne que la sensibilité vis-à-vis des transports n'est donc « pas modérée » comme affirmé, mais importante.

Le bruit :

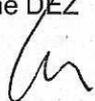
10 à 12 rotations par jour de 10 à 12 camions à 40 m et 160 m d'habitations vont être sources de bruit. Cette nuisance supplémentaire n'a pas été analysée.

Pour notre association, l'affirmation que « la sensibilité du site vis-à-vis de l'ambiance sonore est donc relativement moyenne » est donc erronée.

Pour toutes ces raisons, la FRAPNA Drôme est opposée à ce projet d'installation de Stockage de Déchets Inertes.

Pour le Conseil d'administration
La Présidente
Anne DÉZ

Valence, le 29 septembre 2014



FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna.org/drome/>
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.